

Compte Rendu – GOFPA –

Commission Paritaire 25 Septembre 2014

Lors de la dernière commission paritaire qui s'est déroulée le 25 septembre dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Mise en conformité de la convention collective (1)
- Enquête sociale 2012 (2)
- Négociation salariale (3)
- Projet d'accord sur le temps partiel (4)
- Prévoyance et complémentaire santé (5)
- Site internet du GOFPA (6)

1 / Lors des précédentes commissions paritaires, un travail de mise en conformité du texte de notre convention collective avait été effectué, en relation avec les partenaires sociaux. Toutes les modifications ayant été prises en compte et retranscrites dans le texte, nous pensions qu'il aurait été possible de procéder à la signature du nouveau document le 25 septembre dernier. Les syndicats présents ce jour-là n'ont pas souhaité procéder à sa signature immédiatement.

Le collège employeur, non sans rappeler le caractère d'urgence de cette mise en conformité, a donc décidé d'envoyer à tous les représentants syndicaux, le texte de la convention afin que ces derniers puissent l'étudier une dernière fois et ainsi procéder à sa signature.

2 / 17 établissements sur 21 ont répondu à l'enquête sociale 2012. Nous nous permettons de rappeler à ceux qui n'y ont pas répondu, le caractère obligatoire de ce document.

Il est ressorti de cette enquête, une diminution du nombre de contrats à durée indéterminée au profit des contrats à durée déterminée. Parallèlement, la masse salariale des établissements a augmenté de 3.84 %. D'autre part, et malgré des effectifs qui se maintiennent au niveau de ceux de 2011, les établissements doivent faire face à une diminution des ressources (subventions).

3/ Suite à la présentation des résultats de l'enquête sociale et après avoir rappelé le contexte économique général, le collège employeur a estimé déraisonnable une hausse du point du GOFPA. Il a également évoqué la question de l'évolution salariale liée à l'ancienneté qui pèse de façon importante sur la masse salariale globale. Le collège salarié s'est montré favorable au fait d'aborder ce point lors de la prochaine commission paritaire.

4 / Après enquête auprès des 21 établissements adhérents du GOFPA, il est ressorti que sur 296 salariés à temps partiels, 40 % sont à moins de 24 heures hebdomadaires.

Le collège employeur a proposé un texte d'accord permettant un minimum de 4 heures hebdomadaires, réparties au maximum sur deux demi-journées ainsi que 6 semaines « à zéro » (sans obligation de service).

La CFTC ne souhaite pas signer d'accord allant en deçà de 17h50 minimum hebdomadaires, mais évoque la possibilité d'exceptions selon le métier exercé.

La CGT refuse le projet d'accord tel qu'il a été proposé par le collège employeur.

Il a donc été décidé d'établir de nouvelles propositions tenant compte des remarques de chacun. Le nouveau texte sera rediscuté lors de la prochaine commission paritaire.

5/ Après étude, il est ressorti que tous les établissements adhérents du GOFPA avaient une assurance prévoyance. Il n'y a donc plus lieu d'aborder cette question en commission paritaire.

Concernant la complémentaire santé, plusieurs établissements ont déjà souscrit un contrat auprès de mutuelles. Toutefois, le collège employeur continue de prospecter afin de proposer aux établissements qui le souhaiteraient, un contrat de groupe aux tarifs avantageux.

6/ Présentation du nouveau site internet du GOFPA qui se veut être un outil d'information mais également de communication au plus près des adhérents : www.gofpa.fr

La prochaine commission paritaire est fixée au 14 janvier 2015.